



## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



*Tableau réalisé lors de la Journée des Associations par Madame CAMBILLAU*

**Septembre 2016**

**MAIRIE DE BÉLARGA**

Place de la République 34230 BÉLARGA

Téléphone : 04.67.25.00.55 – Mail : [mairie.belarga@wanadoo.fr](mailto:mairie.belarga@wanadoo.fr)

## Intempéries et Inondations / Épisodes cévenols

Chaque année, les 15 départements de l'arc méditerranéen connaissent des épisodes de pluies intenses pouvant conduire à des crues soudaines sur des territoires à forte concentration touristique : l'équivalent de plusieurs mois de précipitations tombe alors en seulement quelques heures. Les épisodes de pluies méditerranéennes se produisent principalement durant la période de septembre à mi-décembre. Le ministère a mis en place une campagne de sensibilisation des populations aux phénomènes et aux bons comportements à adopter en cas de pluies méditerranéennes intenses.

### La rentrée 2016 /2017

Ils sont venus, ils sont tous là !

Nos 121 écoliers ont fait leur rentrée. 59 petits bélarganais et 63 tressanais accueillis dans nos 5 classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal Bélarga-Tressan.

Les 2 classes de maternelle de Tressan reçoivent 46 enfants. Les 3 classes de primaire de Bélarga comptent 76 élèves.

L'accueil à l'école de Bélarga se fait dans des conditions de confort devenues agréables, car l'école a été entièrement climatisée durant le mois d'août.

### Les T.A.P.

Les T.A.P. organisés par la commission école ont repris dès le 2 septembre.

Nous proposons les activités « classiques » de sieste, travail manuel, chant, anglais, sports collectifs, code de la route et vélo, enrichies cette saison d'une activité sophrologie et d'une activité danse. S'il est trop tôt pour faire un bilan de fréquentation, nous constatons que malgré la chaleur et la fatigue du début d'année nous approchons la cinquantaine d'enfants tous très enthousiastes de participer aux différents ateliers.

## Stationnement dans les rues et sur la place de notre village

### « *Nouvel appel au civisme* »

Malgré plusieurs avertissements distribués par le policier municipal, certaines personnes continuent à ne pas respecter les règles de stationnement. Pour la sécurité de tous et le bien vivre ensemble : le stationnement dans les différentes rues et sur la place doit se limiter uniquement sur les emplacements matérialisés à cet effet.

Note : pour la rue du Barry, les emplacements seront prochainement matérialisés au sol, avec la mise en place du nouveau sens de circulation tel que précisé dans le dernier bulletin municipal.

Nous vous rappelons que le parking de la salle des fêtes est assez vaste et disponible.

De même, les personnes qui ont un garage, doivent l'utiliser, afin de libérer des places supplémentaires.

Nous vous informons que le policier municipal va être chargé de faire respecter la réglementation dans le village.

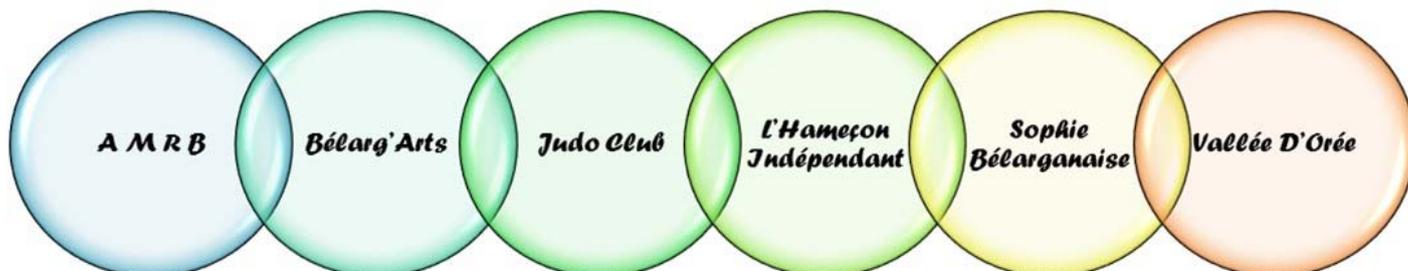
Merci de votre compréhension.

## Une rétrospective de la Journée des Associations

Le dimanche 11 septembre dernier, les Associations du village se sont donné rendez-vous à la salle des fêtes pour présenter leurs activités.

C'est la première fois qu'un tel événement était organisé à Bélarga. La population a été chaleureusement accueillie en ce dimanche ensoleillé de 10 h à 18 heures.

**Sept associations étaient présentes :**



Des animations ont été proposées tout au long de cette journée. Bélarç'Arts a ainsi pu montrer l'étendue de ses ressources artistiques et a proposé un stand de maquillage. Par ailleurs un tableau qui représente une vue du village au bord du fleuve a été peint tout au long de cette journée.



***Bélarç'Arts proposait du « body painting ». Ainsi chacun a pu s'offrir un « look » de fête.***



A.M.R.B. a proposé des jeux de société qui ont permis aux gens de se détendre l'après-midi. La Sophie Bélarganaise a proposé aux enfants de jouer avec des jeux en bois et bien entendu des boules de pétanque. À 14 heures, des contes ont été racontés aux petits, mais aussi aux plus grands. Ces récits restent universels et parlent à toutes les générations. Ce fut un bon moment de détente à une heure bien chaude de cette journée estivale.





*Les trophées de la Sophie Bélarganaise*



*Le Judo-Club et Teddy Riner en taille réelle !*

Une démonstration de danses variées avec Sylvie, qui intervient dans le cadre des T.A.P. avec nos enfants, a enfin permis à tous les volontaires de se lancer sur la piste pour des danses en ligne et/ou en couple. Cette journée n'aurait pas été une réussite sans le concours du camion de Pizzas et du Raph'Iné qui ont permis aux visiteurs de se restaurer sur place, et de La Société de Chasse qui a tenu la buvette.

*La pause méridienne fut incontestablement un bon moment de convivialité*



La 2<sup>ème</sup> Fête des Associations est déjà programmée le **dimanche 10 septembre 2017.**

Pensez à noter cette date dans vos agendas.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES LOTOS DE BÉLARGA

L'Hameçon Indépendant – 11 décembre à 17h00 – Salle des Fêtes de Bélarga  
La Sophie Bélarganaise (Pétanque) – 18 décembre - Salle des Fêtes de Bélarga  
Ecoles – 12 mars 2017 à Tressan

### PROJETS – ANIMATIONS – FESTIVITÉS

Association	Date	Projet
<i>Hameçon Indép.</i>	22/04	<i>à confirmer : lâcher de truites et repas</i>
<i>Judo-Club</i>	24/06	Remise des diplômes
<i>Pétanque</i>	11/03	Tournoi
	27/05	Challenge CADET
	17/06	Brasucade
	15/08/17	Repas
	02/09/17	Tournoi
<i>Bélarg'arts</i>	avril-mai	Exposition
<i>A.M.R.B.</i>	21/06	<i>à confirmer : Thé dansant</i>

## La Vallée Dorée

Destinée aux seniors à partir de 55 ans, l'association compte déjà plus de 500 adhérents répartis sur 32 communes au cœur de la vallée de l'Hérault.

Nos objectifs sont de combattre l'isolement et de favoriser les rencontres entre les habitants des différentes communes de la vallée de l'Hérault au moyen de :

- Journées récréatives : lotos, repas, animations,
- Activités physiques : balades et randonnées,
- Activités culturelles : expositions, spectacles,
- Sorties : 1 à 3 jours dans une ville ou région,
- Voyages : plus lointains de 5 à 15 jours.

Pour cette année, les adhérents ont participé aux visites et spectacles suivants :

- carnaval de Lloret de Mar,
- la scénovision Molière à Pézenas,
- les Baux de Provence,
- Holiday on Ice,
- les jeux Romains de Nîmes,
- la légende du roi Arthur
- et aux différents repas, animations et randonnées etc.

Les visites ou séjours suivants vont avoir lieu :

- début juin la Baie de Somme,
- en septembre :
  - les Salins d'Aigues Mortes et les Saintes Maries de la Mer
  - la Côte Cantabrique en Espagne
- en octobre Andorre.

En 2017, il est prévu un voyage de 15 jours aux USA/CANADA et un séjour en Alsace.

Vous pouvez consulter le site de l'association : [www.valleedoree.com](http://www.valleedoree.com)

Pour plus d'informations contacter Martine PROVITOLLO.



**Les Seniors de la Vallée Dorée**  
Cœur d'Hérault

## Le repas des Aînés

*Retenez la date dès à présent !*

Le traditionnel repas des Aînés offert par la Municipalité aura lieu :

*Samedi 17 décembre 2016 à midi à la Salle des Fêtes.*

Comme l'an passé, vous recevrez prochainement votre bulletin d'inscription qui devra nous être retourné complété avant le 30 novembre prochain.

D'avance, nous nous réjouissons de vous retrouver pour partager ce moment de convivialité autour d'un repas.

## Brûlage des déchets verts

Il nous semble important, en ces temps de forte sécheresse, de vous rappeler quelques éléments concernant l'incinération et le brûlage des végétaux.

### 1) Le Règlement Sanitaire Départemental

D'une manière générale et sur l'ensemble du département, l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental stipule que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit.

**Les déchets verts issus des jardins** qui peuvent être définis comme les matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture **entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés dont le brûlage est interdit.**

### 2) L'arrêté permanent d'emploi du feu n°2002.01.1932 du 25 avril 2002

Cet arrêté a pour objectif de limiter ou de **réglementer l'apport de feu en forêt** et dans les zones exposées aux incendies de forêt tels que bois, forêt, landes, garrigues, maquis, plantations forestières ou reboisements et jusqu'à une distance de 200 mètres de ces terrains.

Cet arrêté n'a pas vocation à réglementer l'emploi du feu et les incinérations sur l'ensemble du département et à d'autres fins que la **prévention des incendies de forêt.**

### L'incinération des végétaux

L'incinération des végétaux (coupés ou sur pied) qui est réglementé par l'arrêté préfectoral 2002.01.1932 du 25 avril 2002 ne concerne **que les espaces naturels et agricoles situés à moins de 200 mètres des bois, forêt, landes, garrigues, maquis, plantations forestières ou reboisements, l'élimination des rémanents d'exploitation forestière, des produits issus du débroussaillage** tels que définis par les prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral n°2005.01.539 du 7 mars 2005 **ainsi que l'élimination des supports de culture, souches, taille des arbres fruitiers, chaumes, etc.....**

Ce type d'élimination ne doit toutefois entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage

L'emploi et l'utilisation du feu dans les **zones exposées** et à moins de 200 mètres de celles-ci sont réglementés pour les propriétaires ou leurs ayants-droit. Une déclaration préalable (5 jours avant) en mairie est obligatoire et un calendrier fixant des périodes de brûlage est à respecter.

Pour les **autres usagers**, l'emploi du feu **est interdit** toute l'année sur ces terrains.

## Fermeture définitive de la déchèterie de Paulhan

A la suite de la refonte complète du réseau de déchèteries sur notre territoire avec mise en conformité en 2017, nous vous informons que la déchèterie de Paulhan fermera définitivement ses portes d'ici à la fin de l'année lorsque la nouvelle déchèterie d'Aspiran sera opérationnelle. Les travaux de rénovation de la déchèterie d'Aspiran permettant un service plus performant ont démarré début septembre et devraient durer 2 mois.

Le Syndicat Centre Hérault nous tiendra informé de la date de fermeture définitive de la déchèterie de Paulhan et d'ouverture de celle d'Aspiran.

## LES COMMERCANTS ET ARTISANS A VOTRE SERVICE

<b>ARTISAN CREPIER</b>	06.16.47.54.55	
Mme BONNADIER Marie	<a href="http://www.crepeadomicile.voila.net">www.crepeadomicile.voila.net</a>	12, Route Croix Saint-Antoine – 34230 BELARGA
<b>EPICERIE: Le panier gourmand</b>	04.67.24.21.46	
Mme GARCIA Nadine	<a href="mailto:lepaniergourmand@gmail.com">lepaniergourmand@gmail.com</a>	Place de la République - 34230 BELARGA
<b>RESTAURATION</b>		
"Chez Mamie" Mme PELLING Julia	04.67.25.34.05	34, avenue du Grand chemin - 34230 BELARGA
<b>TRAITEUR</b>	<a href="http://vatoutraiteur.com/">http://vatoutraiteur.com/</a>	
Vatou Traiteur	04.67.25.10.03	13, rue du Barry - 34230 BELARGA
<b>CHAMBRES D'HOTES</b>	<a href="http://m.riboux.free.fr/">http://m.riboux.free.fr/</a>	
M. et Mme RIBOUX	04.67.25.36.19	Le moulin de Bélarga - 34230 BELARGA
<b>MOULIN DE BUSSAC</b>	Vente de miel et huile d'olive	
M. CAZOTTES Didier	06 27 86 61 65 - 06 13 07 67 51	1, Route de Puilacher - 34230 BELARGA
<b>VIGNERON PRODUCTEUR</b>	04.67.24.60.89	
Domaine des 4 amours	<a href="http://www.les4amours.com/">http://www.les4amours.com/</a>	10, route Croix St Antoine - 34230 BELARGA
<b>DOMICIL' SERVICES</b>	<a href="mailto:domicilservices@aliceadsl.fr">domicilservices@aliceadsl.fr</a>	<b>Multi services : bricolage, jardinage, course, taxis colis...</b>
M. COMBAL David	06.86.32.24.88	3, Lot. les Micocouliers-34230 BELARGA
<b>INFIRMIERS</b>	04.67.24.35.88 / 07.78.67.01.69	<b>Assistance infirmière</b>
M. et Mme DUREUX Ludovic et Cécile	<a href="mailto:assistanceinfirmiere@laposte.net">assistanceinfirmiere@laposte.net</a>	5, rue de l'église – 34230 BELARGA
<b>CARRELAGE / SOLS SOUPLES</b>		<b>Pose de sols souples, carrelage, faïences, peinture</b>
M. GRISONI Jean-François	06.78.98.25.80	Chemin du Champ du Four - 34230 BELARGA
<b>ELECTRICITE</b>		
M. FILLIETTE Jean-Claude	06.13.28.12.12 - 04.67.25.29.31	6, Chemin des Combettes - 34230 BELARGA
<b>GARAGE A.M.G.A</b>	06.16.99.24.57	Montée des Chênes lieu-dit Le Puech
M. ALLINGRY Jérôme	04.99.57.04.39	34230 BELARGA
<b>FERRONNERIE</b>	04.67.42.75.38	
M. FEUVRIER Nicolas	<a href="mailto:ferroneriesaintjean@wanadoo.fr">ferroneriesaintjean@wanadoo.fr</a>	5, rue des Micocouliers - 34230 BELARGA
<b>FL34 animation Sono, éclairage,</b>	06.75.49.15.59	27, avenue du Grand Chemin
M. FORTE Frédéric		34230 BELARGA
<b>LANGUEDOC PREVENTION</b>	04.67.24.85.51 / 06.03.89.12.15	24, rue des Arbousiers
M. MARGUERITE Jean-Louis	<a href="mailto:languedocprevention@hotmail.fr">languedocprevention@hotmail.fr</a>	34230 BELARGA
<b>MACONNERIE</b>		
M. MAURICE Frédéric	06.60.92.03.66 fred.maurice@hotmail.com	12, route Croix Saint-Antoine – 34230 BELARGA
M. IMOUGAR Hssain	04.99.57.07.18	6, rue des Arbousiers - 34230 BELARGA
<b>MENUISIER PLAQUISTE PEINTRE</b>	06.84.40.42.22	
M.BONSIGNORI David	<a href="mailto:dbpro-pose@hotmail.fr">dbpro-pose@hotmail.fr</a>	12 d route Croix Saint Antoine 34230 BELARGA
<b>STE DE NETTOYAGE</b>		
VINCENT ET ERIC	04.67.89.67.20	19, avenue du Grand chemin - 34230 BELARGA
<b>PLAQUISTE</b>		
M. BYACHE Eric	06.15.50.87.31	13, Montée des Chênes - 34230 BELARGA
<b>PLOMBERIE- CHAUFFAGE</b>		
M. SGHIR Ahmed	06.60.05.15.49	7, rue les Arbousiers - 34230 BELARGA
M. SIMON Yannick	06.50.62.77.07	Les Berges de l'Hérault – 34230 BELARGA
<b>SELLERIE</b>		
M. COMBELLES Eliakim	06.21.95.61.85	44, avenue du Grand chemin - 34230 BELARGA

## Ouverture de la Mairie au Public

Nous vous informons que les horaires d'ouverture au public de la Mairie sont :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30.

De plus, le Maire et ses deux adjoints assurent des permanences sur rendez-vous comme suit :

M. José MARTINEZ, le Maire les samedis matin

M. Salvador DIAZ, le 1<sup>er</sup> Adjoint les jeudis matin

Mme Roberte JULIEN, la 2<sup>ème</sup> Adjointe les mardis matin



**MAIRIE DE BÉLARGA**

Place de la République 34230 BÉLARGA

Téléphone : 04.67.25.00.55 – Mail : [mairie.belarga@wanadoo.fr](mailto:mairie.belarga@wanadoo.fr)